



MEESCHAERT

Asset Management



RAPPORT ANNUEL

MAM PATRIMOINE

31 DECEMBRE 2020

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : 12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	11
Déontologie	14

COMPTES ANNUELS

17

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan
Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1 – Orientation des placements

OPC D'OPC

Inférieur à 50 % de l'actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Le fonds a pour objectif, sur la durée de placement recommandée, de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 15 % MSCI EMU Net Total Return et 85 % d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index en mettant en œuvre une stratégie ISR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est l'indice composite 15 % MSCI EMU Net Total Return et 85 % d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index. Le fonds n'est pas indiciel mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme.

L'indice ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans. Il est calculé coupons réinvestis. Cet indice est administré par ICE Benchmark Administration Limited et disponible sur le site : www.theice.com

Ticker Bloomberg : EG01 Index.

Le MSCI EMU Net Total Return est un indice d'actions représentatif des marchés des moyennes à grandes capitalisations des 10 pays développés de l'union économique et monétaire européenne. Il est calculé dividendes réinvestis.

Cet indice est administré par MSCI Limited et disponible sur le site www.msci.com.

Ticker Bloomberg : MSDEEMUN.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs des indices de références nommés ci-dessus sont inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement(UE)2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

1. Sélection Extra-Financière – ESG

La stratégie d'investissement de « MAM PATRIMOINE » repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class » et d' « intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne. Ainsi, dix études sectorielles et thématiques sont

effectuées chaque année, pour approfondir les enjeux ESG spécifiques à chaque activité ainsi que pour identifier des entreprises à forte valeur ajoutée sociale ou environnementale.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

Meeschaert Asset Management utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de Vigeo, Eiris, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son process de gestion.

Le fonds pratique une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM et les pesticides, ainsi que le charbon (exploitations minières, production d'électricité à partir de charbon thermique).

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises:

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des Etats :

- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays...
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes...
- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays...
- Sociétal : indice de développement humain...

a. Processus ESG – Obligation

L'univers de départ est constitué d'environ 1300 émetteurs, correspondant aux indices ICE BofAML ER00 et HEA0.

La démarche d'analyse s'effectue en fonction des critères suivants :

- score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating <= à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100)
- niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse < à 4 (échelle allant de 1 à 5))

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima trimestriellement.

Intégration Positive

Pour élargir le périmètre investissable initial défini par l'approche best-in-class, une démarche complémentaire d' « Intégration Positive » vise à sélectionner des émetteurs Non-Notés, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessus).

Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur.

Les Green Bond Principles et Social Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/> et <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/>.

Le poids des Green bonds et Social Bond dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché.

b. Processus ESG - Action

L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600. L'équipe ISR présente ses analyses dans un comité mensuel, qui regroupe des associations et ONG. Ces comités permettent de débattre sur les enjeux extra-financiers exposés. L'équipe ISR identifie, à la fin de chaque comité, les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base des critères présentés ci-dessus, pour les inclure dans l'univers d'investissement. Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités. Dans un premier temps, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20% des titres ayant les notations les plus faibles). Dans un second temps, le reste du secteur est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

L'équipe ISR complète son analyse par la veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place.

Intégration Positive

Pour élargir le périmètre investissable initial défini par l'approche best-in-class, une démarche complémentaire d' « Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessus).

c. Taux de Sélectivité

A titre indicatif, dans chaque poche (Obligations et Actions), au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds.

Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%.

d. Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90%. Ces pourcentages peuvent s'entendre soit en nombre d'émetteurs soit en pourcentage de l'actif net du

fonds. Le calcul des normes chiffrées se fait, le cas échéant, sur la seule poche éligible du fonds, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.

Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

e. Investissement en OPCVM

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 50% de l'actif net : Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

Les critères de sélection sont à la fois quantitatif (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatif (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

2. Analyse Financière

L'analyse financière est basée sur les critères suivants : La gestion s'effectue dans le cadre d'un processus de sélection basée sur des analyses financières historiques et des données prévisionnelles, définie en fonction des opportunités de marché.

Pour les titres en direct, le processus de sélection s'établit en 4 étapes distinctes: suivi et analyse (données économiques, données de marchés, analyses financières et crédit...), élaboration du scénario prévisionnel (décisions des banques centrales, prévisions de bénéfices, anticipations de l'évolution des courbes de taux...), stratégie d'investissement (choix de zone géographique, choix de secteurs, duration, choix des émetteurs...) et construction du portefeuille.

L'exposition actions du fonds ne dépassera en tout état de cause pas 25% de l'actif net du fonds.

La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8..

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions : Pas d'investissement direct en action.

L'exposition au risque action se fera par le biais d'OPCVM gérés par Meeschaert Asset Management ou par d'autres sociétés de gestion.

Titres de créances, instruments monétaires et obligations : Pour le reste du portefeuille, le fonds peut investir, sans privilégier de zone géographique a priori, en produits obligataires incluant les obligations convertibles, en titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés et en produits monétaires, libellés en euro.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

La part des obligations convertibles ne dépassera pas 25% de l'actif.

L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie.

La sensibilité globale du portefeuille obligataire sera comprise dans une fourchette de 0 à 8.

Sur ces mêmes instruments, le fonds s'autorise à détenir des signatures à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" jusqu'à 50% de son actif net. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière.

La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net.

Le Fonds peut être exposé sur des titres convertibles contingents à hauteur de 10% de son actif net.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net.

Parts ou action d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle :

L'investissement total en parts ou d'actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, ne dépassera pas 50% de l'actif net. Il s'effectuera en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle.

Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sans rechercher de surexposition.

Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants:

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Réglementés
- ◆ Organisés
- ◇ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◆ Action
- ◇ Taux
- ◇ Change
- ◇ Crédit
- ◇ Autres risques (à préciser)

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

- ◆ Couverture
- ◇ Exposition
- ◇ Arbitrage
- ◇ Autres natures

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures
- ◆ Options
- ◇ Swaps
- ◇ Change à terme
- ◇ Dérivés de crédit
- ◇ Autres natures (à préciser)

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◇ Couverture du risque de taux
- ◇ Couverture du risque de crédit
- ◆ Couverture du risque actions
- ◇ Couverture du risque de change
- ◇ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ◇ Autre stratégie.

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, pour couvrir l'exposition globale du portefeuille au risque d'actions.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours aux Total return Swaps.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés

A l'exception des titres convertibles contingents (max 10%), le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples. Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 25% de l'actif net.

Dépôts

Néant.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10 % de son actif, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Risque global

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de perte en capital :

Le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque de taux :

Le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux se resserrent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit :

Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») :

Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 50% au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ce fonds doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux titres de créances subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires).

Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque action :

Le fonds peut, à tout moment, être totalement ou partiellement sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux obligations convertibles :

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux dérivés :

Le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risques accessoires :

Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10 % de son actif :

Risque de change :

Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence du portefeuille, l'Euro, le fonds peut être affectée selon le sens des opérations, à la baisse (en cas d'achat) ou à la hausse (en cas de vente), par une modification ou par toute fluctuation des taux de change.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents :

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux obligations contingentes :

Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ». Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres,), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus,

le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.

- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

Garantie ou protection

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

| COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit

2 – Politique d'investissement

a. Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPCVM au cours de l'exercice

La crise liée à la pandémie de la Covid-19 est inédite sur les marchés. En effet, ce choc exogène a provoqué un blocage de l'économie mondiale par la mise en place de confinements généralisés et d'arrêts des chaînes de production. Certains secteurs d'activité, comme le tourisme, les loisirs ou le transport se sont même retrouvés complètement à l'arrêt.

Le monde a connu au deuxième trimestre 2020 sa première récession en temps de paix et la plus sévère depuis la Grande Dépression. Toutefois, cette baisse de la croissance a été rapidement arrêtée par les actions coordonnées des banques centrales et par les politiques de soutien des Etats. De plus, la mise en place d'un plan d'aide européen, largement soutenu par l'Allemagne, pour un montant de 750 milliards d'euros est un pas de géant vers l'intégration européenne.

A l'automne, en dépit d'une seconde vague de la Covid-19 qui s'est montrée plus virulente que la première et de nouvelles mesures de confinement, les avancées notables dans la découverte de vaccins pouvant combattre le virus ont « tranquilisé » les marchés. De plus, le feuilleton du Brexit et les élections américaines ont débouché sur des scénarios favorables aux marchés : la victoire de Joe Biden et la signature d'un accord permettant la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne permettent même à l'indice de volatilité VIX de retrouver en fin d'année son niveau d'avant-crise.

Parallèlement, la dynamique macro-économique a poursuivi sa reprise sur l'ensemble du deuxième semestre de part et d'autre de l'Atlantique : le chômage est resté sous contrôle et les indices d'activité manufacturière affichent en fin d'année des niveaux qui n'avaient pas été revus depuis plusieurs années.

b. Politique de l'OPCVM – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Avec la découverte des foyers d'infection en début d'année et du changement de comportement des marchés, l'OPCVM a effectué de nombreuses prises de profit : il s'est ainsi rapidement sous-exposé aux secteurs les plus cycliques (tourisme, aérien, transport maritime).

Le portefeuille s'est ensuite très vite réinvesti afin de profiter de primes de risques des obligations d'émetteurs privés dont les niveaux n'avaient pas été vus depuis la crise de 2008. Les niveaux atteints sur l'ensemble des marchés obligataires et actions apparaissaient alors comme des points d'entrée particulièrement attractifs et qui offraient l'opportunité de construire la performance à moyen terme du portefeuille.

Le fonds a continué de privilégier une approche défensive en recentrant son exposition sur les secteurs offrant le plus de visibilité (santé, télécoms, services aux collectivités...) au détriment des valeurs cycliques.

La duration du portefeuille a également été augmentée afin de bénéficier pleinement des actions des banques centrales.

c. Perspective - vision des possibilités futures de l'OPCVM

De nombreux indicateurs macro-économiques montrent que la croissance économique mondiale perdurera en 2021 et les banques centrales poursuivront leurs soutiens monétaires par le maintien, voire, l'amplification de leurs programmes d'achats de titres obligataires.

Avec des taux d'Etat qui demeureront vraisemblablement en territoire négatif, les marchés de crédit seront à privilégier pour cette nouvelle année. L'Investment Grade continuera de bénéficier d'un soutien infaillible de la BCE et de la FED tandis que le High Yield sera porté par le mouvement général de recherche de rendement dans un contexte de taux de défaut qui restera bas. L'OPCVM conservera son exposition sur les obligations convertibles investies sur des thématiques porteuses ainsi que sur les obligations hybrides qui continuent de proposer des rendements attractifs.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
MAM-HIGH YIELD-I	FR0011683051	1 090 367.10	-
WPP FINANCE 2,375 19/05/2027	XS2176562812	997 520.00	443 936.06
BLACKSTONE PROP 1,25 26/04/2027	XS2247718435	996 240.00	399 057.10
EVKGR 0 5/8 09/18/25 (~~)	DE000A289NX4	995 990.00	505 372.53
MAM-HUMAN VAL-I	FR0011686823	920 056.10	-
SCHAEFFLER AG 2,75 12/10/2025	DE000A289Q91	700 000.00	200 110.27
AIR FRANCE-KLM 1,875 16/01/2025	FR0013477254	596 466.00	556 754.99
MAM-EUROPA GRW-I	FR0011683010	-	894 330.06
MAM-EUROPA SEL-I	FR0011683028	-	1 646 065.97
MEESCH-MAM ENT-I	FR0010779959	-	848 306.34

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé court valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0013430584	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS I	3 019 972,50
OPCVM	FR0011686823	MAM HUMAN VALUES I	1 804 323,95
OPCVM	FR0010779959	MAM ENTREPRISES FAMILIALES Part I	1 525 606,42
OPCVM	FR0011683010	MAM EUROPA GROWTH I	1 245 293,14
OPCVM	FR0011683051	MAM HIGH YIELD PART I	1 144 026,90
OPCVM	FR0013333549	MAM SUSTAIN USA PART C	795 520,00
OPCVM	FR0011683028	MAM EUROPA SELECT I	644 637,44

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Performance annuelle

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM PATRIMOINE	C cap	1.64%
MAM PATRIMOINE	D dis	1.63% <i>Performance coupon détaché inclus</i>
MAM PATRIMOINE	I cap	2.16%
MAM PATRIMOINE	M cap	11.79%

Le benchmark du fonds réalise une performance de 0.46% sur cette période pour les parts C, D et I et une performance de 4.38% pour la part M.

Les performances passées ne préjugent pas du résultat futur de l'OPC.

Changements intervenus au cours de l'exercice

- Création du nouvelle part de partage - MAM PATRIMOINE part M
- Mise en place d'une stratégie ISR
- Changement dépositaire et valorisateur : Passage de BPSS à CACEIS le 27 novembre 2020
- Mise à jour règlementaire de la doctrine ISR

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

- Ajout du risque des petites capitalisations en risque accessoire et uniquement via l'investissement dans des OPC du nouvelle part de partage - MAM PATRIMOINE part M
- Modification nom du fonds: MAM PATRIMOINE ESG

La réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante.

Distribution unitaire par part (action) : 0.30 € *

- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0 €
- dont part non éligible à la réfaction : 0.30 €

* La partie de la distribution unitaire provenant de plus-values de cessions du portefeuille s'élève à 0.19€. Elle est soumise au régime de l'imposition des plus-values sur valeurs mobilières.

3 – Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2020 pour répondre précisément à l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte.

Un site internet dédié aux activités ISR a également été créé : www.isr.meeschaert.com pour présenter les activités ISR qui ont été mises en oeuvre par Meeschaert Asset Management. Des actualités ESG sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM: elles divulguent chaque mois une synthèse de l'analyse ESG d'un secteur.

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi de Transition Énergétique et Écologique (article 173). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion 12 Rond-point des Champs Élysées à Paris ou sur les sites :

www.meeschaertassetmanagement.com et www.isr.meeschaert.com

Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernés. Le montant total des

rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Éléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2020 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 1 733 769 EUR
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 568 500 EUR.
- Nombre de bénéficiaires : 24.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds géré.

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 433 500 EUR.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 072 091 EUR

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.



COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



MAM PATRIMOINE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**

MAM PATRIMOINE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
12, rond-point des Champs Elysées
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

MAM PATRIMOINE

COMPTES ANNUELS
31/12/2020

BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	41 356 489,08	42 434 169,47
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	30 955 284,73	21 503 806,68
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	30 955 284,73	21 503 806,68
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	11 044 352,46
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	11 044 352,46
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	11 044 352,46
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	10 401 204,35	9 861 700,33
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 401 204,35	9 861 700,33
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	24 310,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	24 310,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	19 933,32	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	19 933,32	0,00
COMPTES FINANCIERS	1 760 927,88	883 857,88
Liquidités	1 760 927,88	883 857,88
TOTAL DE L'ACTIF	43 137 350,28	43 318 027,35

BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	42 682 392,73	43 316 416,31
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	7 725,26	11 043,58
Report à nouveau (a)	132,91	49,02
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	73 323,06	-293 699,48
Résultat de l'exercice (a,b)	159 190,67	231 702,27
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	42 922 764,63	43 265 511,70
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	52 468,99
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	52 468,99
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	52 468,99
DETTES	214 585,65	46,66
Opérations de change à terme de devises	0,00	46,66
Autres	214 585,65	0,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	43 137 350,28	43 318 027,35

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
achat PUT EURO STOXX 50 - OPTION 15/05/20 3450	0,00	275 695,47
achat PUT EURO STOXX 50 - OPTION 17/01/20 3200	0,00	10 325,38
achat PUT EURO STOXX 50 - OPTION 20/03/20 3300	0,00	133 462,17
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	103,28	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	612,36	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	504 668,76	686 110,17
Produits sur titres de créances	147 653,51	101 469,50
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	653 037,91	787 579,67
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 546,26	-9 141,20
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	8 546,26	-9 141,20
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	644 491,65	778 438,47
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	480 749,70	-515 735,30
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	163 741,95	262 703,17
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-4 551,28	-31 000,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	159 190,67	231 702,27

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les EMTN précédemment présentés dans la catégorie « Autres titres et créances » à l'actif du bilan au 31/12/2019 sont désormais présentés dans la catégorie « Obligations ». Cette modification résulte du changement de valorisateur intervenu le 27/11/2020.

La ligne d'action GECI AVIATION SA (REIMS AVIATIONS IND FR0010449199) représentant 0.00% de l'actif au 31/12/2020, est valorisé à 0 depuis le 03/01/2018 sur instruction de la société de gestion. La cotation de ces titres est interrompue depuis le 28/06/2012.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000971772 - MAM PATRIMOINE D : Taux de frais maximum de 1,50% TTC, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

FR0013507316 - MAM PATRIMOINE M : Taux de frais maximum de 1,50% TTC, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

FR0011389048 - MAM PATRIMOINE I : Taux de frais maximum de 0,85% TTC, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

FR0000971764 - MAM PATRIMOINE C : Taux de frais maximum de 1,50% TTC, déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts MAM PATRIMOINE C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM PATRIMOINE D	Distribution	Distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion (à compter du 01/01/2013)
Parts MAM PATRIMOINE I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM PATRIMOINE M	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	43 265 511,70	44 391 667,34
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 189 689,38	3 846 705,37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 180 460,71	-9 436 309,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	895 560,72	944 617,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-769 855,56	-1 129 018,30
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	263 396,00	3 000,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-237 378,00	-61 640,00
Frais de transactions	-82 417,63	-106 099,37
Différences de change	3,33	0,34
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	388 551,95	4 589 012,47
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 904 930,10	2 516 378,15
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 516 378,15	2 072 634,32
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	32 280,00	-32 280,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	-32 280,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	32 280,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-2 733,97	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 124,53	-6 847,87
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	163 741,95	262 703,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	42 922 764,63	43 265 511,70

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 332 246,79	3,10
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	29 623 037,94	69,02
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	30 955 284,73	72,12
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	30 955 284,73	72,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 760 927,88	4,10
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 813 786,86	6,56	10 652 243,00	24,82	17 489 254,87	40,75
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 760 927,88	4,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	19 933,32
TOTAL DES CRÉANCES		19 933,32
DETTES		
	Rachats à payer	168 534,84
	Frais de gestion fixe	46 050,81
TOTAL DES DETTES		214 585,65
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-194 652,33

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM PATRIMOINE C		
Parts souscrites durant l'exercice	63 516,855	2 724 390,65
Parts rachetées durant l'exercice	-96 332,664	-4 120 849,30
Solde net des souscriptions/rachats	-32 815,809	-1 396 458,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	889 119,015	
Part MAM PATRIMOINE D		
Parts souscrites durant l'exercice	460,000	14 899,40
Parts rachetées durant l'exercice	-1 934,749	-59 611,41
Solde net des souscriptions/rachats	-1 474,749	-44 712,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 605,238	
Part MAM PATRIMOINE I		
Parts souscrites durant l'exercice	39,147	450 299,33
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	39,147	450 299,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	239,343	
Part MAM PATRIMOINE M		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM PATRIMOINE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM PATRIMOINE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM PATRIMOINE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM PATRIMOINE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
Parts MAM PATRIMOINE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	456 735,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM PATRIMOINE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 884,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM PATRIMOINE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	17 130,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,67
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM PATRIMOINE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			10 179 380,35
	FR0010779959	MAM ENTREPRISES FAMILIALES CI	1 525 606,42
	FR0011683010	MAM EUROPA GROWTH CI	1 245 293,14
	FR0011683028	MAM EUROPA SELECT CI	644 637,44
	FR0011683051	MAM HIGH YIELD CI	1 144 026,90
	FR0011686823	MAM HUMAN VALUES CI	1 804 323,95
	FR0013333549	MAM SUSTAIN USA C1	795 520,00
	FR0013430584	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS CI	3 019 972,50
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			10 179 380,35

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	132,91	49,02
Résultat	159 190,67	231 702,27
Total	159 323,58	231 751,29

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM PATRIMOINE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	134 473,63	205 973,20
Total	134 473,63	205 973,20

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM PATRIMOINE D		
Affectation		
Distribution	1 936,58	3 052,80
Report à nouveau de l'exercice	144,98	144,04
Capitalisation	0,00	0,00
Total	2 081,56	3 196,84
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	17 605,238	19 079,978
Distribution unitaire	0,11	0,16
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM PATRIMOINE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	22 767,48	22 581,25
Total	22 767,48	22 581,25

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM PATRIMOINE M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,91	0,00
Total	0,91	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	7 725,26	11 043,58
Plus et moins-values nettes de l'exercice	73 323,06	-293 699,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	81 048,32	-282 655,90

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM PATRIMOINE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	67 598,78	-274 222,56
Total	67 598,78	-274 222,56

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM PATRIMOINE D		
Affectation		
Distribution	3 345,00	2 671,20
Plus et moins-values nettes non distribuées	5 392,14	8 372,38
Capitalisation	0,00	-4 239,93
Total	8 737,14	6 803,65
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	17 605,238	19 079,987
Distribution unitaire	0,19	0,14

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM PATRIMOINE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 712,63	-15 236,99
Total	4 712,63	-15 236,99

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM PATRIMOINE M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-0,23	0,00
Total	-0,23	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net Global en EUR	51 298 691,11	53 754 696,45	44 391 667,34	43 265 511,70	42 922 764,63
Parts MAM PATRIMOINE C EUR					
Actif net	46 107 635,03	45 170 949,21	40 641 363,97	40 389 130,13	39 589 347,51
Nombre de titres	1 115 453,716	1 048 447,010	1 023 774,504	921 934,824	889 119,015
Valeur liquidative unitaire	41,33	43,09	39,69	43,80	44,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,76	0,22	0,77	-0,29	0,07
Capitalisation unitaire sur résultat	0,77	0,62	0,40	0,22	0,15
Parts MAM PATRIMOINE D EUR					
Actif net	957 791,08	883 631,73	715 105,86	613 481,98	569 447,63
Nombre de titres	30 234,690	27 270,364	24 311,445	19 079,978	17 605,238
Valeur liquidative unitaire	31,67	32,40	29,41	32,15	32,34
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,14	0,19
+/- values nettes unitaire non distribuées en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,60	0,16	0,57	-0,22	0,00
Distribution unitaire sur résultat (*)	0,60	0,48	0,30	0,16	0,11
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (*)
Parts MAM PATRIMOINE I EUR					
Actif net	4 233 265,00	7 700 115,51	3 035 197,51	2 262 899,59	2 763 857,70
Nombre de titres	403,150	699,887	297,835	200,196	239,343
Valeur liquidative unitaire	10 500,47	11 001,94	10 190,86	11 303,42	11 547,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-194,30	56,16	197,24	-76,11	19,68
Capitalisation unitaire sur résultat	250,04	215,84	160,70	112,79	95,12

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Parts MAM PATRIMOINE M EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	111,79
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	111,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,23
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,91

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
REIMS AVIATION INDUSTRIES	EUR	11 520	0,00	0,00
TOTAL FRANCE			0,00	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			0,00	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées			0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
EVONIK INDUSTRIES 0.625% 18-09-25	EUR	500 000	516 323,22	1,20
FRESENIUS SE ZCP 31-01-24	EUR	400 000	392 118,00	0,92
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.0% 24-06-32	EUR	400 000	459 909,97	1,07
SCHAEFFLER AG 1.875% 26-03-24	EUR	500 000	524 380,21	1,23
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	500 000	534 272,05	1,24
WEPA HYGIENPRODUKTE 2.875% 15-12-27	EUR	300 000	305 230,10	0,71
TOTAL ALLEMAGNE			2 732 233,55	6,37
AUTRICHE				
SAPPI PAPIER 4.0% 01-04-23	EUR	300 000	303 262,33	0,71
TOTAL AUTRICHE			303 262,33	0,71
BELGIQUE				
AGEAS NV EX FORTIS 3.25% 02-07-49	EUR	400 000	464 094,27	1,08
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	300 000	350 367,70	0,82
ETHIAS VIE 5.0% 14-01-26	EUR	300 000	365 580,15	0,85
THE HOUSE OF FINANCE NV 4.375% 15-07-26	EUR	300 000	307 124,92	0,72
TOTAL BELGIQUE			1 487 167,04	3,47
CANADA				
PRIMO WATER CORPORATION 3.875% 31-10-28	EUR	400 000	414 635,04	0,97
TOTAL CANADA			414 635,04	0,97
ESPAGNE				
CAIXABANK 1.375% 19-06-26 EMTN	EUR	600 000	637 895,55	1,49
GRIFOLS 1.625% 15-02-25	EUR	400 000	404 013,78	0,94
HIPERCOR SA 3.875% 19-01-22	EUR	500 000	535 833,88	1,24
TOTAL ESPAGNE			1 577 743,21	3,67
ETATS-UNIS				
FINANCIAL RISK US 4.5% 15-05-26	EUR	300 000	318 172,50	0,74
NETFLIX 3.625% 15-05-27	EUR	500 000	561 267,36	1,32
STANDARD INDUSTRIES 2.25% 21-11-26	EUR	300 000	305 545,19	0,71
TOTAL ETATS-UNIS			1 184 985,05	2,77
FRANCE				
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	EUR	10 000	145 230,00	0,34
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	EUR	800 000	868 615,56	2,03
ALTICE FRANCE 4.125% 15-01-29	EUR	400 000	413 916,17	0,96
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	300 000	303 461,12	0,71
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	200 000	199 856,49	0,46
CAPGEMINI SE 2.375% 15-04-32	EUR	300 000	362 894,45	0,85
COVIVIO 1.625% 23-06-30	EUR	300 000	325 696,81	0,76

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COVIVIO SA 1.625% 17-10-24	EUR	300 000	316 477,99	0,74
CSSE FED 2.125% 12-09-26 EMTN	EUR	200 000	213 928,04	0,50
ELIS EX HOLDELIS 1.625% 03-04-28	EUR	300 000	299 832,66	0,69
ENGIE 1.75% 27-03-28 EMTN	EUR	300 000	339 798,43	0,80
FAURECIA 3.75% 15-06-28	EUR	500 000	528 054,17	1,23
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	300 000	322 804,15	0,75
IPSOS 2.875% 21-09-25	EUR	400 000	408 339,73	0,95
JCDECAUX 2.625% 24-04-28	EUR	400 000	445 470,38	1,04
LAGARDERE SCA 2.75% 13-04-23	EUR	200 000	203 929,29	0,48
LA MONDIALE 0.75% 20-04-26	EUR	400 000	405 360,88	0,94
LOXAM SAS 3.25% 14-01-25	EUR	400 000	405 812,22	0,95
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	3 000	194 476,50	0,45
ORPEA 2.625% 10-03-25 EMTN	EUR	700 000	746 670,58	1,74
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	300 000	306 659,88	0,72
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	300 000	302 022,09	0,70
QUATRIM SASU 5.875% 15-01-24	EUR	300 000	314 750,92	0,73
RUBIS TERMINAL INFRA SAS 5.625% 15-05-25	EUR	300 000	322 952,25	0,75
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	200 000	207 935,45	0,48
TEREGA 0.625% 27-02-28	EUR	200 000	199 130,99	0,46
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	EUR	400 000	419 246,58	0,98
WORLDLINE 0.875% 30-06-27 EMTN	EUR	800 000	836 128,66	1,95
WPP FINANCE 2.375% 19-05-27	EUR	600 000	682 455,49	1,59
TOTAL FRANCE			11 041 907,93	25,73
IRLANDE				
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	400 000	429 772,16	1,00
EIRCOM FINANCE 3.5% 15-05-26	EUR	300 000	308 218,83	0,72
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	300 000	304 435,71	0,70
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 1.5% 15-09-27	EUR	500 000	527 034,17	1,23
TOTAL IRLANDE			1 569 460,87	3,65
ITALIE				
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.125% 26-03-22	EUR	600 000	600 422,29	1,40
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	600 000	598 334,18	1,39
UNIPOL GRUPPO SPA EX UNIPOL SPA CIA 3.25% 23-09-30	EUR	300 000	319 989,08	0,74
TOTAL ITALIE			1 518 745,55	3,53
JERSEY				
LHC THREE PLC 4.125% 15-08-24 PIK	EUR	300 000	309 697,25	0,72
TOTAL JERSEY			309 697,25	0,72
LUXEMBOURG				
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 1.25% 26-04-27	EUR	600 000	616 983,90	1,44
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	EUR	500 000	511 771,16	1,19
LINCOLN FINANCING SARL 3.625% 01-04-24	EUR	400 000	409 162,11	0,95
LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15-07-24	EUR	300 000	307 407,10	0,71
SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	EUR	400 000	396 220,82	0,92
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31-10-26	EUR	300 000	320 487,58	0,75
VIVION INVESTMENTS 3.0% 08-08-24	EUR	300 000	282 827,63	0,66
TOTAL LUXEMBOURG			2 844 860,30	6,62
PAYS-BAS				
ASR NEDERLAND NV 3.375% 02-05-49	EUR	400 000	457 830,60	1,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDP FIN ZCP 12-11-23 EMTN	EUR	450 000	448 402,50	1,04
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 1.625% 22-04-32	EUR	300 000	346 092,39	0,80
INTERTRUST GROUP BV 3.375% 15-11-25	EUR	400 000	411 749,00	0,96
KONINKLIJKE PHILIPS NV 1.375% 30-03-25	EUR	200 000	214 156,12	0,50
QPARK HOLDING I BV 1.5% 01-03-25	EUR	450 000	437 684,25	1,02
RELX FINANCE BV 0.5% 10-03-28	EUR	300 000	307 472,49	0,72
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	400 000	450 006,55	1,05
SM MTH AUTO GRP 1.8% 06-07-24	EUR	300 000	294 666,00	0,69
UNITED GROUP BV 3.625% 15-02-28	EUR	350 000	349 062,78	0,81
TOTAL PAYS-BAS			3 717 122,68	8,66
PORTUGAL				
GALPNA 1 3/8 09/19/23	EUR	400 000	416 041,40	0,97
TOTAL PORTUGAL			416 041,40	0,97
ROUMANIE				
RCS RDS 2.5% 05-02-25	EUR	300 000	301 277,00	0,70
TOTAL ROUMANIE			301 277,00	0,70
ROYAUME-UNI				
BRITISH TEL 0.5% 12-09-25 EMTN	EUR	400 000	408 230,14	0,95
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75% 15-07-30	EUR	300 000	312 454,25	0,73
TOTAL ROYAUME-UNI			720 684,39	1,68
SUEDE				
INTRUM JUSTITIA AB 3.125% 15-07-24	EUR	500 000	509 565,97	1,19
VERISURE MIDHOLDING AB 5.75% 01-12-23	EUR	300 000	305 895,17	0,71
TOTAL SUEDE			815 461,14	1,90
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			30 955 284,73	72,12
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			30 955 284,73	72,12
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GemAsia I	EUR	1 600	221 824,00	0,52
MAM ENTREPRISES FAMILIALES CI	EUR	19,7	1 525 606,42	3,55
MAM EUROPA GROWTH CI	EUR	91	1 245 293,14	2,91
MAM EUROPA SELECT CI	EUR	64	644 637,44	1,50
MAM HIGH YIELD CI	EUR	90	1 144 026,90	2,66
MAM HUMAN VALUES CI	EUR	143	1 804 323,95	4,20
MAM SUSTAIN USA C1	EUR	32 000	795 520,00	1,85
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS CI	EUR	237	3 019 972,50	7,04
TOTAL FRANCE			10 401 204,35	24,23
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			10 401 204,35	24,23
TOTAL Organismes de placement collectif			10 401 204,35	24,23
Créances			19 933,32	0,05
Dettes			-214 585,65	-0,50
Comptes financiers			1 760 927,88	4,10
Actif net			42 922 764,63	100,00

Parts MAM PATRIMOINE D	EUR	17 605,238	32,34
Parts MAM PATRIMOINE I	EUR	239,343	11 547,68
Parts MAM PATRIMOINE C	EUR	889 119,015	44,52
Parts MAM PATRIMOINE M	EUR	1,000	111,79

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part MAM PATRIMOINE D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 936,58	EUR	0,11	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	3 345,00	EUR	0,19	EUR
TOTAL	5 281,58	EUR	0,30	EUR



MEESCHAERT

Asset Management